

### Système métrique

L'arpentage de terrains en grande partie boisés ou de brousse coûte cher et prend beaucoup de temps. Cette exigence va entraîner des pertes financières, et ces tentatives de conversion au système métrique vont éventuellement irriter énormément les gens. Il est clair que le gouvernement provincial a commis une gaffe. Il a poussé les gens à croire que les gouvernements ne se soucient pas de leur opinion, qu'ils ne les consulteront pas, et cela ne pourra que susciter un terrible ressentiment dans les années à venir. Il est vrai que les agriculteurs croient que c'est le gouvernement fédéral qui en est responsable, non celui de la Saskatchewan. On peut résoudre cette difficulté si le ministre fait comme il l'a dit le 3 mai. En réponse au député de Vegreville (M. Mazankowski), le ministre d'État aux petites entreprises (M. Marchand) a en effet déclaré, ainsi qu'en fait foi le *hansard* du 3 mai à la page 5226:

On a pris la décision de laisser l'article du bill relatif à la conversion au système métrique dans le secteur des grains en suspens . . .

Cette réponse concerne cinq statuts prévus à ce bill. Il a poursuivi en disant qu'il fallait attendre «jusqu'à ce que l'on ait consulté de nouveau». Il a conclu sa réponse ainsi:

Il faudra attendre que d'autres consultations aient eu lieu avec l'industrie céréalière, et surtout avec les agriculteurs.

C'est à la fois une promesse et une menace. En disant cela, je pense davantage aux agriculteurs qu'aux dirigeants de l'industrie céréalière, qui ont dépensé des centaines de milliers de dollars pour convertir leur matériel et qui sont en mesure d'utiliser le système immédiatement, si cela convient à leurs activités. Les députés devraient se pencher davantage sur le sort des agriculteurs, parce qu'ils représentent 99 p. 100 des employés de l'industrie céréalière qui risquent d'en subir les conséquences. Nous ne pouvons tenir compte des intérêts acquis des industries céréalières, qui ont porté un mauvais jugement en croyant les représentants du gouvernement qui leur ont dit que la loi entrerait en vigueur le 1<sup>er</sup> février 1977.

Nous ne voulons pas causer de tort aux compagnies de grains. Nous ne voudrions pas non plus passer au système métrique sans avoir aplani les difficultés auxquelles j'ai fait allusion. Il y a notamment le problème que pose la modification de notre système d'arpentage. Nous ne vendons pas nos terres à l'étranger. Comme l'a fait remarquer le député de Vegreville, l'origine de notre système d'arpentage remonte très loin et il fait partie de notre culture. Si vous trouvez que ce changement dérange les agriculteurs de l'Ouest, attendez un peu de voir la réaction de ceux de l'Ontario et du Québec qui ont recours à divers systèmes d'arpentage. Au Québec, on exprime la superficie d'un terrain en arpents et en acres; en Ontario, on a recours à bien des systèmes d'arpentage différents. Ainsi, pour délimiter un terrain, on prend comme point de repère tantôt un bloc de pierre tantôt un chêne ou encore les méandres d'un ruisseau. On prend à peu près n'importe quoi comme point de repère.

Dans certains cantons de l'Ontario et de la campagne québécoise, on trouve des comités qui réunissent les citoyens en vue et qui sont chargés de régler les différends qui opposent certains fermiers à propos de l'emplacement de leurs clôtures. L'adoption forcée du système métrique par les Ontariens et les Québécois pour des terres qui ne sont pas vendues à l'étranger, provoquera d'importants remous économiques, et partant, politiques.

[M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain).]

Ce ne sont pas toutes les unités de mesure métriques qui vont être adoptées à l'échelle internationale. La brochure intitulée «Le système international d'unités (SI)», publiée par l'Association canadienne de normalisation, signale que sept unités de mesure métriques seront utilisées pendant une durée limitée seulement. Cela comprend le mille nautique, le nœud, une unité de mesure de vitesse utilisée en mer et dans les airs, l'angström, dont j'ignore la prononciation, mais qui devrait figurer dans le *hansard*, l'hectare et enfin l'are. Dans une note accompagnant le tableau dont j'ai parlé, on peut lire que même si l'on a dit que l'are et l'hectare, aux termes d'une convention internationale, sont des unités qui seront utilisées pour une durée limitée, ces unités ne feront pas partie du système international de mesures en permanence.

Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire que même si l'hectare ne sera pas utilisée comme unité de mesure à l'échelle internationale, nous allons l'imposer à nos agriculteurs, créer un grand remous politique sans raison et forcer les agriculteurs à subir des pertes économiques par la simple application d'un système de mesures que personne d'autre n'utilise. Comme je l'ai dit en privé au ministre, il devrait tenir la promesse qu'il a faite le 3 mai et dire aux responsables de la Saskatchewan, de l'Alberta et d'autres provinces qui envisagent la conversion au système métrique que l'hectare ne sera pas une unité de mesure permanente. C'est pourquoi il serait bon que le Canada suive l'exemple de la Grande-Bretagne et des États-Unis. Nous devrions nous en tenir à notre arpent ou à notre acre traditionnels. Il est vrai que la décision finale appartient aux provinces et non au gouvernement fédéral. Il faudrait toutefois aviser les gouvernements des provinces qui s'emploient à implanter le système métrique que l'hectare, qui fait partie de l'actuel système métrique international, n'en fera plus partie un jour ou l'autre.

Je vais proposer tout à l'heure un amendement par lequel nous pourrions ramener le débat dans le contexte réaliste, pour ainsi dire. Le projet d'amendement concerne principalement la promesse du ministre. J'estime qu'il devrait consulter les agriculteurs. Ce n'est pas tant les dirigeants des sociétés céréalières qui nous préoccupent, et par ces sociétés j'entends des sociétés tant privées que coopératives dont le principal intérêt est de faire des profits. La situation de l'agriculteur leur importe peu. Nous, les députés du gouvernement fédéral, nous ne devrions pas oublier ce qui est bon pour nos agriculteurs, leurs coûts d'exploitation, leurs opinions politiques, et essayer d'inciter les provinces à écarter les hectares des lois et des décrets provinciaux.

● (1140)

Cela donnerait du temps au ministre, sans faire perdre le sien au Parlement en débats inutiles. Lorsque nous avons proposé en comité des amendements pour assouplir les articles concernant les céréalières, les députés libéraux les ont repoussés. Naturellement, si nous votons de façon partisane sur cette question, nous sommes obligés d'admettre qu'ils peuvent imposer cette loi. Mais cela nous force à nous battre comme des lions pour leur barrer la route. Si le gouvernement veut vraiment remettre toute cette question de la conversion au système métrique sur la bonne voie, il doit le faire comme il faut. De toute manière les céréalières ne veulent pas que le gouvernement promulgue la loi avant la morte saison, c'est-à-dire avant l'automne. Prenons donc le temps de parler directe-